



## Vacance de poste

### Un fonctionnaire (m/f), groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique Degré d'occupation : 100%

L'Administration communale de Schengen se propose d'engager pour les besoins de son service technique un fonctionnaire (m/f) à plein temps du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique.

#### Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, français, allemand) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues,
- être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un Bachelor en génie civil, mécanique, électromécanique, électrotechnique ou similaire,
- avoir réussi à l'examen d'admissibilité du secteur communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique

Le fait d'avoir réussi l'examen d'admission définitive à la carrière du chargé de gestion, de même qu'une expérience professionnelle approfondie dans le domaine technique du génie civil et / ou génie technique au sein d'une entité communale ou étatique, constitue un avantage.

#### Mission

Gestion des installations du domaine du génie technique, des projets d'infrastructures (voirie et réseaux).

#### Tâches principales

- Gestion des installations du génie technique HVAC, sanitaire, énergie
- Planifier et exécuter les projets d'infrastructure de VRD
- Analyser les études et plans techniques
- Assister le suivi de chantier, contrôle qualité, conformité, coordination
- Participer à la préparation des dossiers techniques et marchés publics
- Rédaction de conventions relatives aux projets d'exécution de lotissements

Liste non exhaustive. Elle peut être adaptée selon les besoins du service.

#### Pièces à joindre :

1. lettre de motivation
2. curriculum vitae détaillé
3. extrait récent (< 3 mois) de l'acte de naissance
4. extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire (bulletin n° 3)
5. copie de la carte d'identité ou du passeport
6. photo de passeport récente
7. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale
8. copies des diplômes et certificats d'études et éventuellement certificat de reconnaissance du diplôme

Les candidats sont invités à adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins de la

commune de Schengen, 75, Wäistrooss, L-5440 Remerschen pour le 12 mai 2026 au plus tard.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Remerschen, le 23 avril 2026.  
Le collège des bourgmestre et échevins,  
Michel Gloden, Tom Weber, Jean-Paul Muller